

*chen*¹⁾; au nord, (ce pays) est voisin du fleuve *Ou-hou* (Oxus)²⁾. Le sol y est gelé par le froid; des élévations de terrain y font des sinuosités; le sable et les pierres le remplissent partout. (Ce pays) a des haricots et du blé; il est favorable aux arbres et aux fruits; il produit d'excellents chevaux. Les habitants ont (des yeux dont) l'iris est verdâtre. Pendant la période *hien-k'ing* (656—660), on fit de ce pays l'arrondissement de *Niao-fei*, et le roi *Cha-po-lo hie-li-fa*³⁾ en fut nommé préfet. Ce territoire est sur la route qui mène des Quatre garnisons (le Turkestan oriental) dans le *T'ou-ho-lo* (Tokharestan). Autrefois, il dépendait des *T'ou-po* (Tibétains). La huitième année *k'ai-yuen* (720), (l'empereur) conféra par brevet le titre de roi au roi *Lo-lu-i-t'o kou-tou-lou* (*koutlouk*) *to-pi-le mo-ho* (*baga*) *ta-mo-sa-eul*. La seizième année (728), en même temps que le chef de *Mi* (Mâimargh), *Mi-hou-han*, il offrit des produits de son pays. L'année suivante (729), le grand chef *Ou-ho tarkan* vint de nouveau rendre hommage à la cour. Le roi étant mort, on conféra à son cousin *Hou-tchen-t'an* (le droit) de lui succéder comme roi; la vingt-neuvième année (741), il vint en personne rendre hommage à la cour; on lui offrit un banquet dans une salle du palais; on le nomma général des gardes *kin-ou* de gauche et on lui donna une robe violette et une ceinture d'or. Au début de la période *t'ien-pao* (742—755), le fils du roi, *Hie-ki-fou*, demanda à rompre avec les *T'ou-po* (Tibétains); on lui conféra un brevet en fer⁴⁾. La huitième année (749), *Tchen-t'an* vint rendre hommage à la cour et demanda à entrer dans les gardes du corps; un décret impérial l'y autorisa et lui donna le titre de général des gardes militaires de droite. Au bout de quelque temps, on le renvoya. En outre, (le roi de ce pays) envoya un haut dignitaire rendre hommage et apporter tribut. La première année *k'ien-yuen* (758), le roi *Ho-cho-i-kiu-pi-che* vint rendre hommage à la cour; on lui accorda le nom de famille *Li*.

1) 寒迦審. Cette leçon est celle de la plupart des éditions du *T'ang chou*; j'ai signalé cependant la leçon *Sai-kia-chen* 塞迦審 que j'ai trouvée dans une édition en ma possession; cette dernière leçon est la seule correcte; elle est, comme l'a montré Marquart (*Érânšahr*, p. 224), la transcription du nom de la ville de Ischkeschm, sur la rive gauche du Pandj. *Hien-tsang* (*Mémoires*, tome II, p. 202), donne pour capitale au pays de *Ta-mo-si-t'ie-ti* (Wakhân) la ville de *Hoen-t'o-to* 昏馱多, qui n'est autre que la ville de Kandout, sur la rive gauche du Pandj, en amont d'Ischkeschm.

2) C'est le Pandj ou Wakhân-daria qui est ici considéré comme le haut cours de l'Oxus.

3) Ce nom est purement turc. On se rappelle que le titre de *hie-li-fa* avait été donné par les *Tou-kiue* occidentaux aux rois des royaumes qu'ils avaient soumis (cf. p. 24, lignes 13—15).

4) Voyez, plus loin, les Extraits du *Tch'e fou yuen koei*, à la date de 742.